

www.e-rara.ch

Vie de Napoléon Buonaparte, empereur des français

Scott, Walter

Paris, MDCCCXXVII [1827]

ETH-Bibliothek Zürich

Shelf Mark: Rar 6992

Persistent Link: <https://doi.org/10.3931/e-rara-28437>

Chapitre XV.

www.e-rara.ch

Die Plattform e-rara.ch macht die in Schweizer Bibliotheken vorhandenen Drucke online verfügbar. Das Spektrum reicht von Büchern über Karten bis zu illustrierten Materialien – von den Anfängen des Buchdrucks bis ins 20. Jahrhundert.

e-rara.ch provides online access to rare books available in Swiss libraries. The holdings extend from books and maps to illustrated material – from the beginnings of printing to the 20th century.

e-rara.ch met en ligne des reproductions numériques d'imprimés conservés dans les bibliothèques de Suisse. L'éventail va des livres aux documents iconographiques en passant par les cartes – des débuts de l'imprimerie jusqu'au 20e siècle.

e-rara.ch mette a disposizione in rete le edizioni antiche conservate nelle biblioteche svizzere. La collezione comprende libri, carte geografiche e materiale illustrato che risalgono agli inizi della tipografia fino ad arrivare al XX secolo.

Nutzungsbedingungen Dieses Digitalisat kann kostenfrei heruntergeladen werden. Die Lizenzierungsart und die Nutzungsbedingungen sind individuell zu jedem Dokument in den Titelinformationen angegeben. Für weitere Informationen siehe auch [Link]

Terms of Use This digital copy can be downloaded free of charge. The type of licensing and the terms of use are indicated in the title information for each document individually. For further information please refer to the terms of use on [Link]

Conditions d'utilisation Ce document numérique peut être téléchargé gratuitement. Son statut juridique et ses conditions d'utilisation sont précisés dans sa notice détaillée. Pour de plus amples informations, voir [Link]

Condizioni di utilizzo Questo documento può essere scaricato gratuitamente. Il tipo di licenza e le condizioni di utilizzo sono indicate nella notizia bibliografica del singolo documento. Per ulteriori informazioni vedi anche [Link]

NOUVEAU DU CHAPITRE XV.

CHAPITRE XV.



SOMMAIRE DU CHAPITRE XV.

Tentatives de Buonaparte pour se concilier l'Angleterre. — Le complot pour enlever Marie-Louise échoue. — Opinions en France au sujet du retour de Buonaparte. — L'armée. — Les jacobins. — Les constitutionnels. — Fouché et Sieyès créés pairs. — Liberté de la presse accordée et violée. — Conduite indépendante de M. Comte, éditeur du *Censeur*. — Les classes inférieures se détachent de Buonaparte. — Une partie lui reste dévouée. — Celle-ci se rassemble devant les Tuileries et applaudit l'empereur. — Fête des fédérés. — Nouvelle constitution; — elle est reçue avec mécontentement. — Assemblée du Champ-de-Mai pour la ratifier. — Adresse de Buonaparte aux deux chambres. — L'esprit de jacobinisme prédomine dans la chambre des représentans.

CHAPITRE XV.

TANDIS que Murat luttait contre sa mauvaise destinée, Buonaparte hâta ses préparatifs pour le grand débat qui allait se décider. Sa première tentative, comme nous l'avons déjà vu, avait été de chercher à se concilier les puissances alliées. Pour plaire à la Grande-Bretagne, il décréta l'abolition du commerce des esclaves et fit quelques réglemens relatifs à l'éducation nationale, dans lesquels il parlait avec éloges des systèmes de Bell et de Lancaster. Ces mesures furent favorablement accueillies par quelques-uns de nos législateurs, et c'est une preuve que Buonaparte comprenait le caractère de notre nation. Pour supposer que durant ses dix mois d'exil son esprit s'était occupé des infortunes des nègres ou du déplorable état d'ignorance auquel ses propres mesures et le manque

d'instruction première avaient réduit la jeunesse française, il faudrait oublier son habitude d'ambition. Penser au contraire qu'il voulait, à son arrivée en France, faire quelques sacrifices apparens qui pussent lui attirer la bonne disposition de ses puissans et redoutables voisins, est une idée plus d'accord avec ses plans, ses intérêts et son caractère. Les moyens qu'il choisit pour gagner l'estime de l'Angleterre étaient cependant très-judicieux. L'abolition de l'esclavage des nègres et l'instruction du pauvre avaient soulevé (à l'honneur de notre législature) de fréquens et de vifs débats dans la chambre des communes, et; pour gagner les hommes individuellement ou collectivement, il n'est pas de flatterie plus sûre que celle de l'imitation. Il n'est pas indifférent à l'honneur de l'Angleterre que son ennemi le plus déclaré ait voulu conquérir sa bonne opinion, non par des offres de quelque avantage national, mais en paraissant concourir aux mesures de bienveillance universelle. Cependant, et pour conclure, le caractère de Napoléon était trop généralement compris, et son dessein apparent d'entrer dans les

sentimens de la Grande-Bretagne était trop visiblement affecté pour produire une impression générale ou sérieuse en sa faveur.

Napoléon agit différemment avec l'Autriche. Il savait bien qu'il ne produirait aucune impresssion sur l'empereur François ou sur son ministre Metternich, et qu'il n'obtiendrait jamais leur consentement pour présenter sa femme et son fils au peuple dans l'assemblée du Champ-de-Mai, suivant la promesse qu'il en avait faite. Le stratagème fut son unique ressource. Quelques Français qui se trouvaient à Vienne, de concert avec ceux de la suite de Marie-Louise, formèrent le plan d'enlever l'impératrice de France et son fils. Le complot fut découvert et prévenu, et des mesures furent prises immédiatement par l'Autriche pour prouver qu'elle considérait tous ses liens avec Buonaparte comme à jamais brisés. Marie-Louise, par les ordres de son père, quitta les armes et la livrée de son époux, que les personnes de sa suite et ses équipages avaient portées jusque-là, et prit les insignes de la maison d'Autriche. Cet événement décisif mit fin à l'espérance dont

Napoléon s'était long-temps bercé, qu'il trouverait quelque moyen de regagner l'amitié de son beau-père.

Les autres puissances de l'Europe ne se montrèrent pas plus accessibles à ses avances. Il était donc réduit à ses propres partisans dans la nation française, et à ceux des autres partis qu'il put gagner et joindre aux siens.

L'armée s'était suffisamment montrée dévouée à sa personne par des motifs que l'on apprécie aisément. L'armée des fonctionnaires publics auxquels le nom du prince sous lequel ils exerçaient leurs emplois était indifférent pourvu que leurs appointemens fussent maintenus, formait un corps nombreux et influent. Pour nous, que de pareilles mutations dans notre système politique n'ont jamais mis dans la nécessité ou de renoncer à nos moyens d'existence, ou de nous soumettre à un nouveau gouvernement, nous pourrions peut-être, en entendant citer les noms honorables ou illustres qui préférèrent la seconde alternative, nous récrier contre la versatilité des Français; mais un regard jeté sur l'histoire de l'Angleterre, pendant

les fréquentes révolutions du dix-septième siècle, nous portera à changer l'exclamation de pauvre France en celle de pauvre humanité! Les dévots du temps de Cromwell qui s'intitulaient pieusement sectateurs de la Providence, parce qu'ils étaient toujours prêts pour le dernier changement; la secte des courtisans de la circonstance¹ où se trouvait cet honnête patriote qui, à la restauration, se plaignit d'avoir servi sept formes de gouvernement en une année, et de perdre sa place pour avoir été trop tardif dans son adhésion au dernier changement; tous ces hommes auraient pu composer dans leur temps une liste aussi longue et aussi divertissante que le fameux *Dictionnaire des Girouettes*. Dans les affaires où il s'agit d'une émotion imprévue, le Français, plus léger et plus voyage, est aussi plus prompt à tourner que l'Anglais, flegmatique et lent; mais quand le vent des intérêts pécuniaires a longtemps prévalu, les hommes de toutes les nations et de tous les climats n'y résistent plus et se montrent empressés à lui tendre leurs voiles. En politique, comme en mo-

¹ *Time servers.*

rale, on ne devrait jamais cesser de prier Dieu de ne pas nous induire en tentation.

Outre ceux qui lui étaient attachés par l'intérêt ou par la reconnaissance et l'admiration de ses talens, Napoléon avait encore parmi ses partisans, ou plutôt parmi ses alliés, non par choix, mais par nécessité, le parti jacobin, qui avait été obligé, quoique malgré lui, de le mettre à la tête du gouvernement qu'il espérait régénérer. A ceux-ci il fallait ajouter un corps bien plus nombreux et plus honorable, qui, loin d'encourager son entreprise, avait montré un grand zèle à s'opposer à sa rentrée, mais qui, regardant la cause des Bourbons comme entièrement perdue, consentait à s'attacher à Buonaparte, à condition d'obtenir une constitution libre pour la France. Toutes ces personnes étaient mues par des motifs divers; mais si on veut que nous donnions une définition de cette classe de politiques, nous les comparerons à ces whigs honnêtes d'Angleterre, qu'en mettant de côté tout esprit de parti, nous croyons être des hommes pleins de sens et de modération, passionnés pour les lois et pour la liberté, respectant les princes

et leurs familles autant qu'ils sont nécessaires au bien public, et différant si peu des véritables torys, que, lorsqu'une discussion s'élève de bonne foi entre les uns et les autres, il est peu probable qu'ils diffèrent sur les points importans de la constitution.

Telle est, croyons-nous, la différence entre les constitutionnels raisonnables et les royalistes en France; et sans doute, tandis que tous les sentimens de ceux-ci les portaient à voir avec horreur la domination d'un usurpateur, il devait y en avoir beaucoup parmi les premiers qui, craignant pour l'indépendance de la France, l'intervention des puissances étrangères, s'imaginaient qu'en défendant la cause de Napoléon, ils faisaient en quelque sorte de nécessité vertu, et jouaient un jeu hasardeux avec autant d'habileté que leurs cartes en main le permettaient. Beaucoup d'hommes sensés et patriotes, qui avaient conservé une dernière pensée de liberté sous tous les gouvernemens et pendant toutes les anarchies qui s'étaient succédé pendant vingt ans, s'efforçaient alors, profitant des embarras de Buonaparte, de

former un système de gouvernement basé sur les idées libérales. Pressé comme il était au dehors, mal soutenu à l'intérieur, si ce n'est par le soldat, ils pensaient qu'il se mettrait par nécessité sous la protection de la nation, et se verrait obligé à se faire des partisans en se rendant à l'opinion publique, et en adoptant un gouvernement libre. Dans cette persuasion, un grand nombre de ces hommes, plus ou moins attachés à une monarchie modérée et limitée, étaient préparés à reconnaître la nouvelle autorité de Buonaparte, autant qu'il le mériterait par ses concessions.

La conduite et les argumens d'une autre partie des amis de la constitution ressembleraient plutôt à ceux qui auraient pu être adoptés en Angleterre par les torys modérés et judicieux. De tels hommes n'étaient pas disposés à désertir la cause de leur monarque légitime, parce que la fortune s'était déclarée contre lui; ils étaient d'opinion que pour fonder une constitution durable, le monarque doit avoir ses droits aussi-bien que le peuple, et que si un usurpateur était reconnu, à quelques conditions que ce fût, aussitôt qu'il se se-

rait ouvert la carrière des victoires par son épée, la nation serait exposée à de perpétuelles révolutions. Louis, pouvaient alléguer ces hommes, n'avait commis aucun crime ; il avait seulement été victime des circonstances qui faisaient supposer à quelques personnes qu'il pouvait être tenté de méditer des changemens à la Charte. Il y avait de la lâcheté à abandonner un roi bon et pacifique au caprice d'une armée révoltée et d'un usurpateur. Ils regrettaient que leur prince dût être remplacé sur son trône par les armes étrangères ; toutefois, il valait peut-être encore mieux qu'un gouvernement paisible et modéré fût ainsi rétabli, que si la nation française continuait de subir la despotique tyrannie de ses propres soldats. Ceux qui raisonnaient ainsi ridiculisaient l'idée d'une constitution libre concédée par Buonaparte, qui, dans son premier règne, ne toléra jamais la liberté de la pensée, de la parole ou des actions, et par les anciens révolutionnaires, qu'aux jours de leur pouvoir aucun degré de liberté ne put satisfaire, jusqu'à ce qu'ils eussent brisé tous les liens de la société civile, et rendu leur pays semblable à une

vaste maison de fous mise en feu par les malades eux-mêmes, qui restent en s'agitant au milieu des flammes.

Tels sont les principes d'après lesquels nous concevons que durent agir les hommes sages et modérés des deux partis à cette époque. Il est aisé de supposer que leurs opinions doivent avoir été plus ou moins variées par le caractère de chacun, les affections, les préjugés, les passions et l'intérêt personnel; des deux côtés plusieurs tombèrent dans l'exagération, ou, suivant le mot adopté alors pour exprimer cette exagération, dans l'*ultracisme*.

Cependant Napoléon faisait tout ce qu'il était possible pour se concilier l'affection du peuple, et se montrer sincère dans le désir de donner à la France la libre constitution qu'il avait promise. Il prit les avis de Carnot, de Sieyès et de Fouché, et certainement il profita de plusieurs de leurs leçons. Il le fit cependant à la condition que Carnot et Sieyès accepteraient chacun un titre et une place dans sa chambre des pairs, pour montrer qu'ils étaient complètement réconciliés au gouvernement impérial; et ces anciens républicains condes-

cendirent à échanger le bonnet rouge contre une couronne ducale, qui, d'après leur première opinion, allait assez mal à leur front.

Mais quoique l'union des impérialistes et du parti populaire eût été cimentée par l'éloignement commun pour les Bourbons, et fût encore maintenue par l'appréhension des fidèles sujets au dedans et des alliés à l'extérieur, on découvrit bientôt des germes de discorde entre l'empereur et les chefs populaires. Tandis que le premier était pressé de ressaisir avec toute son énergie le sceptre qu'il avait recouvré, les autres étaient continuellement à lui rappeler qu'il ne l'avait pris que pour exercer un pouvoir limité comme le chef d'un gouvernement libre, chargé du pouvoir exécutif, mais sauf les restrictions d'une constitution populaire. Napoléon, dans les fréquens débats qui s'élevaient sur ce point, était obligé de céder aux démagogues sur les principes; mais alors, pour la sûreté de l'état, menacé au dedans et au dehors, il prétendait qu'il était nécessaire d'investir le premier magistrat d'une autorité dictatoriale, temporaire dans sa durée,

mais presque absolue dans son exercice, suivant l'usage des états libres de l'antiquité, quand la république était dans un danger imminent. Carnot et Fouché, de l'autre côté, considéraient que, bien qu'il semblât naturel, et qu'il pût être aisé de conférer un tel pouvoir au moment actuel, il pourrait être difficile à la nation de le reprendre une fois entre les mains de Buonaparte. L'empereur et ses ministres agissaient donc avec une mutuelle défiance, mais avec une affectation de déférence contrainte de la part de Buonaparte, et de respect de la part de ses conseillers.

Le premier sacrifice même que l'empereur fit à la liberté tourna contre son gouvernement : ce n'était rien moins que la liberté de la presse. Il est vrai que son ministre de la police se ménagea, par des moyens indirects, la possession de presque tous les journaux, si bien que, de soixante écrivains employés généralement, sinon constamment, aux publications périodiques, cinq seulement restèrent fidèles à la cause royale ¹. Les autres plumes,

¹ M. Bertin l'ainé, rédacteur en chef et l'un des propriétaires du *Journal des Débats*, suivit le roi à Gand. Il y publia

qui, peu de jours auparavant, dépeignaient Napoléon comme une espèce d'ogre qui avait dévoré la jeunesse française, le proclamaient basement alors un héros et un libérateur. Cependant, quand la liberté de la presse fut une fois établie, il devint impossible de lui ravir ses droits, et il se trouva des écrivains pour défendre la cause des Bourbons, par principe, par caprice, ou même par esprit de contradiction.

Napoléon, qui se montra toujours très-sensible à la censure publique, établit des inspecteurs de la librairie. Le ministre de la police, ami de la liberté, mais, comme l'observe M. Charles Comte, éditeur du *Censeur*, de la liberté à la façon de M. Fouché, fit tout au monde pour empêcher la contagion de la liberté de s'étendre si rapidement. Ce M. Charles Comte était un défenseur hardi et probablement sincère de la liberté; il avait été un promoteur du retour de Buonaparte, comme devant servir la bonne cause ¹. Voyant prévaloir l'in-

pendant les cent jours un journal *officiel* royaliste. M. de Châteaubriand y fit insérer son fameux *Rapport au roi*. (Ed.)

¹ Assertion peu claire ou peu exacte.

(Edit.)

fluence militaire, il publia quelques remarques sévères sur le rôle illégal que l'armée s'arrogeait dans les affaires publiques, ce qui, disait-il sans hésiter, amènerait la France à la condition de Rome quand la garde prétorienne disposait de l'empire. Ce trait piqua Napoléon au vif : le journal fut saisi par la police, et le ministre s'efforça de pallier cet acte dans *le Moniteur*, en ajoutant qu'il avait été aussitôt rétabli; mais M. Comte n'était pas homme à se laisser imposer silence. Il donna un démenti à la relation officielle, et déclara que son journal n'était pas rétabli. Il fut mandé le lendemain devant le préfet de police, qui alternativement voulut le menacer et le flatter; un moment même on lui reprocha une ingrate résistance à l'empereur, et l'on finit par lui dire de songer à quoi le gouvernement pourrait lui être utile. Inaccessible aux offres et aux prières, M. Comte demanda seulement qu'il lui fût permis de profiter de la liberté de la presse. Le digne magistrat ne pouvait lui faire entendre que quand l'empereur donnait à un homme la liberté de publier ce qui lui plairait, c'était sous la condition tacite que cela plairait

aussi au préfet et au ministre de la police. M. Comte eut le courage de publier toute l'affaire. Cependant des proclamations de Louis défendant le paiement des impôts, et annonçant l'arrivée de douze cent mille hommes sous les murs de Paris, couvraient ces mêmes murs toutes les nuits en dépit de la police. Un journal nommé *le Lys*, favorable à la cause royale, fut aussi secrètement, mais généralement répandu dans les hautes classes de la société, où Buonaparte était craint et haï; des chansons, des satires, des pasquinades, glissaient de main en main, tournant en ridicule sa personne, ses ministres et son gouvernement. D'autres l'attaquaient avec d'éloquentes invectives, et demandaient ce qu'il avait de commun avec cette liberté qu'il prétendait maintenant associer à son règne.

Il était, disaient-ils, l'ennemi juré de la liberté, l'assassin de la république, le destructeur des libertés de la France, qu'elle avait si chèrement achetées. La parade de liberté qu'il avait voulu faire, était un tour d'escamoteur, exécuté sous la protection de ses baïonnettes. Telle était son patrio-

tisme, quand il détruisit la représentation nationale à Saint-Cloud; telle était l'indépendance qu'il garantit, quand il fonda un despotisme oriental dans la France éclairée. N'avait-il pas détruit toute libre communication entre les citoyens, et proscrit toute idée libérale et philosophique sous le nom d'idéologie? Peut-on oublier, continuaient-ils, que le ciel et l'enfer ne sont pas plus irréconciliables que Buonaparte et la liberté? Le mot même de liberté était un crime sous son règne de fer, et ne réjouit les Français, pour la première fois, après douze années d'humiliation et de désespoir, qu'à l'heureuse restauration de Louis XVIII. « Misérable imposteur ! s'écriaient-ils, eût-il parlé de liberté, si le retour de Louis ne nous eût familiarisés avec la liberté et la paix ? »

L'esprit de désaffection se répandait parmi certaines classes des derniers rangs. Les dames de la halle, si formidables au temps de la fronde et dans les premières années de la révolution, par leur opposition à la cour, étaient alors royalistes, et, comme à l'ordinaire, bruyantes dans le parti qu'elles avaient épousé. Elles firent, ou quelque

rimeur royaliste composa pour elles , une chanson dont le refrain demandait le retour du roi , comme de leur père de Gand ¹. Elles ridiculisèrent , querellèrent , baffouèrent les commissaires de police , qui s'efforçaient d'arrêter ces expressions de leur mécontentement ; elles environnèrent leur chef , dansèrent autour de lui , en chantant le refrain équivoque , jusqu'à ce que Fouché , honteux de démentir les doctrines de la liberté de penser et de parler , fit enjoindre à ses agens de laisser ces amazones se livrer en paix à leurs sentimens politiques.

Tandis que Buonaparte ne pouvait se concilier les premières classes de la société , et que même les dames de la halle se révoltaient , il avait pour lui la milice des faubourgs , ces bandes d'hommes à piques , si fameuses dans la révolution , dont le caractère farouche ajoutait aux terreurs , sinon à la dignité de son règne. Loin de nous de déprécier une honnête industrie , ou de mépriser la pauvreté. Ce n'est pas la pauvreté , mais l'ignorance et les vices de

¹ Donnez-nous notre paire de gant^s, ou notre père de Gand.

la populace d'une grande ville, qui la rendent toujours repoussante et quelquefois terrible. Elle a droit à la protection des lois, et à la bonté du gouvernement; mais celui qui l'emploierait comme instrument politique, appellerait à son secours une bête à mille têtes, armée de griffes pour déchirer, de gosiers pour hurler, sans oreilles pour l'écouter, sans yeux pour voir, sans jugement pour comprendre.

Peu de temps après le retour de Buonaparte, des foules d'artisans du dernier ordre s'assemblèrent sous les fenêtres des Tuileries, et demandèrent à voir l'empereur, qu'ils saluèrent lorsqu'il parut comme leur *grand entrepreneur*, dans un langage grossier orné de fleurs de rhétorique telles que le temps de la terreur les avait mises en crédit. Ces rassemblemens furent continuel, grâce à la distribution de quelques sous faite aux crieurs.

Le 14 mai, les rangs mêlés et mal ordonnés de ces hommes du peuple, réunis dans cette mémorable occasion, montrèrent aux yeux des spectateurs effrayés et dégoûtés, tout ce qu'il y a de plus abruti par le vice et la dissolution. Cet effrayant

cortège se rendit le long des boulevards à la cour des Tuileries , avec des cris où les louanges de l'empereur se mêlaient à des imprécations et à des chants révolutionnaires qu'on n'avait pas entendus depuis long-temps à Paris , tels que la *Marseillaise* , la *Carmagnole* le *Chant du Départ*. L'extérieur de ces hommes , la lie des manufactures , des ateliers et des prisons ; leurs lambeaux , leur saleté , leur ivrognerie ; les transports de leur rage ou d'une joie non moins forcenée , les faisaient reconnaître pour les auteurs toujours prêts des derniers excès de la révolution. Des observateurs attentifs virent Buonaparte lui-même se retirer avec horreur de l'assemblée qu'il avait convoquée. Sa garde était sous les armes , des pièces de campagne chargées étaient dirigées vers la place du Carrousel , remplie de cette foule où l'on distinguait le contraste des couleurs des boulangers et des charbonniers , nommés plaisamment les mousquetaires blancs et les mousquetaires noirs. Napoléon se hâta de renvoyer ses hideux partisans , après une suffisante distribution de louanges et de liqueur. La garde nationale se trouva insultée , d'avoir

été obligée de former ses rangs sur le passage des fédérés. Les troupes de ligne sentirent l'abaissement de l'empereur ; le fier caractère des soldats français les avait empêchés de fraterniser avec la populace, même dans la cause de Napoléon. On les avait vus depuis Cannes cesser leur cri de *vive l'empereur*, lorsque entrant dans quelque ville considérable ce cri était poussé par la foule, et suspendre leurs acclamations plutôt que de les mêler à celles des *péquins* qu'ils méprisaient. Maintenant ils murmuraient entre eux, en voyant la cour que Buonaparte semblait forcé de faire à ces artisans dégradés, que le vainqueur de Marengo et de Wagram n'était plus que le capitaine de la populace. Enfin cette alliance ainsi formée entre Buonaparte et la lie du peuple, ne put même être colorée, dans les pages flatteuses du *Moniteur*, qui, au milieu d'une brillante description de cette procession mémorable, fut obligé d'avouer qu'en quelques endroits le nom de l'empereur fut inconvenablement mêlé à des expressions et des chants qui rappelaient *une époque malheureusement trop fameuse.*

Inquiet des dangers à l'extérieur, des troubles au-dedans, et de la dégradante nécessité où il était de paraître chaque soir devant une populace qui le saluait familièrement du nom de *Père la Violette*, et surtout impatienté des suggestions de ses conseillers philosophes, qui, entre autres innovations, souhaitaient qu'il quittât le titre d'empereur pour celui de président, ou de grand-général de la république; Napoléon, pour se délivrer d'obsessions offensantes pour sa fierté, se retira des Tuileries au palais plus solitaire de l'Élysée-Bourbon, et sembla redevenir encore une fois l'empereur qu'il avait été avant son abdication. Là, il entreprit, avec l'aide de Benjamin Constant et d'autres hommes d'état, une nouvelle constitution; leur système comprenait toutes ces balances du pouvoir qu'on sait devoir former l'essence d'un gouvernement libre, et se rapprochait beaucoup de l'esprit de la Charte royale¹. Néanmoins, elle fut extrêmement mal reçue de tous les partis, mais

¹ En voici un abrégé :

Le pouvoir législatif réside dans l'empereur et les deux chambres.

surtout de ceux qui attendaient de Napoléon une constitution plus libre que celle qu'ils avaient dissoute, en renversant Louis XVIII du trône. D'autres graves ob-

La chambre des pairs est héréditaire; l'empereur les nomme; leur nombre est illimité.

La seconde chambre est élue par le peuple, et consiste en six cent vingt-neuf membres, qui ne doivent pas être au-dessous de vingt-cinq ans. Le président est désigné par les membres, mais approuvé par l'empereur.

Les membres sont payés sur le pied établi par l'assemblée constituante.

Elle doit être renouvelée tous les cinq ans.

L'empereur peut proroger, ajourner, ou dissoudre la chambre des représentans.

Les séances seront publiques.

Les collèges électoraux maintenus.

Les taxes territoriales et directes ne doivent être votées que pour un an; les indirectes peuvent l'être pour plusieurs années.

Aucune levée d'hommes, ni échange de territoire, que par une loi.

Les taxes doivent être proposées par la chambre des représentans.

Les juges inamovibles.

Le jury établi.

Droit de pétition, liberté des cultes, inviolabilité de la propriété.

Le dernier article porte que le peuple français déclare qu'il n'entend point déléguer le pouvoir de rétablir les Bourbons, ou quelque prince que ce soit de cette famille, même dans le cas de l'exclusion de la dynastie impériale.

jections ne furent pas épargnées à ce plan de gouvernement.

Et d'abord, la première qui fut faite contre ce don impérial, était la même que celle qui avait été portée avec tant de force contre la Charte royale, savoir, que ce n'était pas un pacte entre le peuple et le souverain, par lequel le premier appelait celui-ci au trône sous certaines conditions, mais une reconnaissance par le souverain des libertés du peuple. L'assemblée du Champ-de-Mai, à la vérité, avait été convoquée (comme l'exprimaient les décrets de Lyon) principalement afin de présenter et discuter la nouvelle constitution; tandis que, suivant le système actuel, on avait seulement le choix d'adopter ou de rejeter ce que Napoléon avait fait. Le désappointement fut grand parmi ces philosophes qui désiraient du pain meilleur que celui de froment¹, et ne pouvaient jouir de la liberté elle-même, si elle n'émanait directement de la volonté du peuple, et sanctionnée par une discussion populaire. Mais Napoléon avait résolu que l'assemblée du 10 mai n'aurait d'autre part à la constitution

¹ Citation de poésie.

(Édit.)

que de l'accepter quand il l'offrirait. Il ne voulait pas livrer à une telle assemblée la révision des lois par lesquelles il prétendait gouverner.

Secondement, cette constitution, quoique reposant sur une base entièrement nouvelle de gouvernement, était publiée sous le singulier titre d'acte additionnel aux constitutions de l'empire, et par là formait une sorte d'appendice à une énorme masse de lois organiques non révoquées, et la plupart incompatibles avec la teneur et l'esprit de l'acte additionnel.

Ceux qui avaient joui de la confiance de l'empereur dans la rédaction de cet acte, cherchaient à se persuader que Napoléon était de bonne foi avec la France; pourtant ils confessaient qu'ils avaient trouvé difficile d'éclairer ses idées au sujet d'une monarchie limitée. Ils sentaient que, bien que l'empereur pût être conduit à partager son autorité, toutefois ce qui lui en restait serait exercé aussi arbitrairement que jamais, et sans doute il ne regarderait jamais ses ministres que comme les exécuteurs de son bon plaisir, et comme responsables envers lui seul. Il continuerait toujours d'a-

voir toute sa chancellerie à son étrier, et à transmettre, pour les exécuter, des ordres scellés à un ministre qu'il n'aurait pas consulté sur leur contenu¹.

Les royalistes triomphèrent à la publication de cet acte additionnel : Était-ce pour cela, disaient-ils, que vous avez violé vos sermens et banni votre monarque, pour que les mêmes, ou presque les mêmes lois dont vous jouissiez auparavant par la Charte, de la même sorte que vos ancêtres nommés Francs par excellence tenaient leurs droits de leurs souverains limités, vous fussent imposées par un ukase russe ou un firman turc ? Est-ce pour cela que vous avez échangé un prince pacifique dont la faiblesse même était votre sécurité, pour un ambitieux guerrier dont la force est votre faiblesse ? Est-ce pour cela que vous êtes une seconde fois en guerre contre toute l'Europe ? Il ne vous reste donc que l'acte additionnel et le Champ-de-Mai !

Les plus opiniâtres des républicains, outre leurs objections particulières contre un chambre haute que l'empereur pouvait

¹ Lettres de Paris écrites pendant le dernier règne de Napoléon, vol. I, page 197.

remplir de ses créatures assez efficacement pour contrôler les représentans du peuple, ne trouvaient dans la constitution proposée rien de ce qui aurait pu leur plaire. Il n'y avait aucune reconnaissance de principes abstraits, aucune dissertation concernant les droits des gouvernans et des gouvernés, aucune discussion métaphysique sur l'origine des lois; et ils étaient aussi mortifiés et désappointés que le dévot qui entend un discours de morale pratique, quand il attendait un sermon sur la doctrine. Le malheureux acte additionnel devint un sujet d'attaques et de railleries sur tous les points. On lui attribuait un si faible principe de durée, qu'un libraire à qui un habitué en demandait un exemplaire, répondit qu'il ne tenait pas les *publications périodiques*¹.

Le Champ-de-Mai s'ouvrit sous ces auspices, et le 1^{er} juin, pour que l'inconvenance fût complète. Des députés de tous les départemens s'y rendirent, non, comme

¹ Cependant, il fut soumis avec le succès accoutumé aux corps électoraux, dont la complaisance naturelle ne refusa jamais une constitution recommandée par le gouvernement existant. Le nombre de ceux qui donnèrent leur vote fut de plus d'un million; c'était à peine la dixième partie cependant de ceux qui auraient dû voter.

il avait été dit d'abord, pour examiner la nouvelle constitution, mais pour jurer de l'observer; non pour recevoir l'impératrice Marie-Louise et son fils comme le gage d'une paix de vingt années, mais pour voir distribuer aux soldats les aigles fatales, signal d'une guerre imminente et meurtrière.

Napoléon et ses frères, qu'il avait encore une fois réunis autour de lui, figuraient au Champ-de-Mai en costumes brillans, lui comme empereur, eux comme princes du sang; autre sujet de mécontentement pour les républicains. On fit le rapport des votes; les électeurs jurèrent l'acte additionnel, les tambours battirent, les fanfares sonnèrent, le canon tonna, mais les acclamations furent peu nombreuses et forcées. L'empereur semblait voir tout cela comme une vaine parade, jusqu'au moment où il distribua les aigles aux divers régimens nouvellement formés; alors, au milieu des emblèmes du passé, et, comme il pouvait l'espérer, des augures de nouvelles victoires, il fut encore lui-même. Mais en somme le Champ-de-Mai fut, dans le langage de Paris, *une pièce tombée, une farce*

sifflée, à laquelle devait succéder une sanglante tragédie.

La réunion des chambres fut la première chose dont on s'occupa. La chambre des pairs ne présentait pas, comme l'assemblée analogue en Angleterre, des membres dont l'ancienne noblesse, la vaste fortune, l'indépendance d'opinions et l'éducation répon dissent à leur rang de législateurs héréditaires. Elle se composait des princes du sang impérial, auxquels se joignit Lucien, long - temps étranger aux conseils de son frère, mais qui, maintenant, cédant à l'affection fraternelle, ou lassé des loisirs littéraires, après avoir présenté son poème épique à un public ingrat, se consacrait à la défense du chef de sa famille, comme il l'avait déjà secondé par son courage et sa présence d'esprit pendant la révolution de brumaire. Il y avait environ cent autres dignitaires, dont plus de la moitié étaient militaires, et deux ou trois vieux jacobins, tels que Sieyès et Carnot, qui avaient accepté des titres, des décorations et un rang, en contradiction avec toute leur vie. Les autres étaient des créatures du premier règne de Buonaparte,

avec quelques hommes de lettres dévoués à sa cause, et récemment anoblis. Ce corps, qui ne pouvait avoir d'autre volonté que celle de l'empereur, était regardé par les républicains et les constitutionnels avec jalousie, et par les citoyens avec mépris. Buonaparte lui-même s'exprima à son sujet d'une manière qui approchait de ce dernier sentiment. A peine avait-il formé les instrumens de son pouvoir, qu'il semblait convaincu de leur imperfection et de leur peu d'influence sur l'esprit public ¹.

C'était tout autre chose dans la seconde chambre, où se trouvaient les anciens hommes de la révolution, avec leurs nouveaux associés, qui espéraient que Buonaparte jouerait le rôle d'un souverain patriote, et par ses talens militaires sauverait la France pour elle-même, et non pour lui. La seconde classe comprenait beaucoup d'hommes, non-seulement de talent, mais pleins de vertus et de patriotisme, et un grand nombre encore de ceux qui soupiraient

¹ Les faiseurs de calembourgs, à Paris, désignaient Labédoyère, Drouot, Ney et Lallemand comme *les quatre pairs fides* (perfides), Vandamme et les autres étaient *les pairs sifflés*.

vainement pour un système de liberté républicaine, que tant d'années d'une sanglante et infructueuse expérience auraient dû faire abandonner aux plus enthousiastes, comme incompatible avec la situation du pays et le génie de la nation française.

Les querelles de la chambre des représentans avec le gouvernement exécutif commencèrent le 4 juin, jour de l'ouverture, et ce fut, comme leurs prédécesseurs, sur des points de vaine étiquette. Ils choisirent Lanjuinais pour président; ce choix d'un ancien défenseur de Louis XVI, intrépide antagoniste du pouvoir de Robespierre, et surtout de l'homme d'état qui avait tracé la liste des crimes sur lesquels avait été déclarée la forfaiture de Napoléon en 1814, ne pouvait être agréable à l'empereur. Napoléon, qui devait confirmer l'élection, renvoya le comité au chambellan, qui, dit-il, rendrait sa réponse le lendemain, par le page de service. La chambre prit feu, et Napoléon fut obligé de donner immédiatement, quoique à contre-cœur, son approbation à ce choix. Un autre indice remarquable des dispositions de la chambre fut la soudaine sortie d'un député nommé

Sibuet, contre l'emploi des épithètes de duc, comte, et autres titres honorifiques, à la chambre des représentans. Comme on s'aperçut qu'il lisait ses diatribes, ce qui était contraire au règlement, on imposa silence à Sibuet, en le rappelant à l'ordre; mais le jour suivant, ou bientôt après, ayant appris son discours par cœur, la chambre fut dans la nécessité de l'écouter, et il put achever sa motion sans difficulté. Le même jour, on demanda à Carnot, en qualité de ministre, la liste des pairs désignés, ce qu'il refusa, jusqu'à ce que la session fût commencée. Cet incident occasionna encore beaucoup de tumulte et de violence, que le président put à peine apaiser, par le continuel carillon de sa sonnette. Le serment que devaient faire les députés fut mis plusieurs fois au scrutin, et les impérialistes obtinrent avec peine qu'il serait fait au nom de l'empereur et de la constitution, sans mentionner la nation.

La seconde séance, le 7 juin, fut aussi tumultueuse que la première. Félix Lepelletier fit la motion que la chambre décrêtât à Napoléon le titre de sauveur de la patrie. On s'en défendit en s'appuyant sur

la juste raison que la patrie n'était pas encore sauvée, et la chambre passa à l'ordre du jour par acclamation.

Malgré tous ces symptômes de l'esprit toujours vivant de jacobinisme, ou du moins d'opposition à la domination impériale, la situation de Napoléon l'obligeait, pour le moment, à s'adresser à ces esprits indociles, avec la confiance que les nécromanciens, dit-on, trouvaient nécessaire d'employer envers les dangereux ennemis qu'ils ont évoqués. Son adresse aux deux chambres fut sensée, ferme et convenable à sa situation. Il abjura, en leur présence, toutes ses prétentions au pouvoir absolu, et se déclara ami de la liberté. Il demanda le secours de la chambre en matières de finances, témoigna le désir de quelques réglemens pour réprimer la licence de la presse, et réclama des représentans l'exemple de la confiance, de l'énergie et du patriotisme, pour repousser les périls auxquels la patrie était exposée. Les pairs répondirent convenablement. Il n'en fut pas ainsi de la seconde chambre, car malgré les derniers efforts des impérialistes, la réponse au discours du trône portait une

forte empreinte des sentimens du parti opposé. La chambre promet, à la vérité, son secours unanime pour repousser l'étranger; mais elle annonçait l'intention d'examiner la constitution reconnue par l'acte additionnel, et d'en signaler les défauts et les imperfections, ainsi que les corrections nécessaires. Elle ajoutait aussi quelques traits mesurés contre l'ambition de Napoléon. « La nation, disait-elle, ne nourrit aucun désir d'agrandissement. La volonté même d'un prince victorieux ne la conduirait point au-delà des bornes de sa défense. » Napoléon, dans sa réplique, ne laissa point échapper ces insinuations. Il s'efforça d'inviter cette assemblée réfractaire à respecter sa constitution, qu'il nomma « l'étoile polaire dans la tempête, » et il observa judicieusement « qu'il n'y avait pas lieu de prévoir les séductions de la gloire, quand ils en étaient à combattre pour l'existence. Il convint que la crise était imminente, et il avertit la chambre de ne pas imiter le peuple romain des derniers temps de l'empire, qui se livrait avec fureur à des discussions abstraites quand les beliers de l'en-

nemi commun battaient les portes de la capitale. »

Ainsi se séparèrent Buonaparte et ses chambres législatives ; lui , pour tenter sa fortune sur le champ de bataille ; elles , pour changer et modifier ses lois , avec l'intention de leur prêter un air plus populaire , et de substituer la dictature des jacobins à la dictature de l'empereur. On comprit que les impérialistes et les républicains n'attendaient qu'un champ de bataille gagné pour s'en disputer les dépouilles ; et la nation était si peu disposée à sympathiser avec ces turbulens démagogues qui s'obstinaient dans leur opposition à l'empereur , qu'on prédisait indifféremment leur expulsion probable , soit par l'épée de Buonaparte , soit par le retour des Bourbons.